



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 4874

## Texte de la question

M. Alain Ferry attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les obstacles particuliers rencontrés par les candidats aux concours externes du CAPES et de l'agrégation. Ces derniers, surtout quand ils sont provinciaux et dès lors qu'ils sont admissibles aux épreuves orales, doivent faire face à des frais importants qu'ils ne peuvent pas toujours assumer. Ne serait-il pas possible de faciliter au moins les conditions de logement et de leur accorder des réductions en matière de transports ? Dans le même ordre d'idée, il serait judicieux de préciser plus clairement un statut des candidats admissibles, inscrits sur la liste complémentaire. Enfin, quand l'éducation nationale doit faire appel à des maîtres auxiliaires, ne pourrait-on pas les choisir parmi les étudiants admissibles au concours du CAPES et de l'agrégation qui auraient échoué uniquement à l'oral ? Il souhaite connaître sa position sur l'ensemble de ces points.

## Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Ferry](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4874

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 1997, page 3499

**Réponse publiée le :** 15 décembre 1997, page 4647